

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Le conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 25 novembre 2022 Envoyée le 25 novembre 2022

Affichée le 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3 Absent : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAINANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON.

Ayant donné procuration : Sandrine RIO à Marie-Rose GOURY, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, David PERRIN à Christophe PITILLI

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2022/90 – FINANCES – TAXE D'AMÉNAGEMENT
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

Le Maire,
Julie NOVELLI



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Le conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 25 novembre 2022 Envoyée le 25 novembre 2022

Affichée le 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3 Absent : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAINANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Jérémie MERLETTE, Mélodie PETOUX, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON.

Ayant donné procuration : Sandrine RIO à Marie-Rose GOURY, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, David PERRIN à Christophe PITILLI

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2022/91 – FINANCES - RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2018/99 du 19 décembre 2018, le conseil municipal avait décidé l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'école élémentaire.

Par délibération n° 2021/ 35 du 14 avril 2021, le conseil municipal avait décidé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme et crédit de paiement, pour la totalité de l'opération : réhabilitation de l'école élémentaire.

Par délibération n° 2022/26 du 23 mars 2022, le conseil municipal a révisé l'autorisation de programmes et des crédits de paiements (AP/CP).

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire qui vise à planifier la mise en œuvre d'investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Le programme de travaux ayant été modifié, il convient de réviser à nouveau l'autorisation de programme n° 2021-01 ci-dessous.

Il est proposé le tableau de réactualisation (montant H.T) suivant :

N° AP	Libellé	Montant AP	Réalisés	CP 2022	CP 2023
2021-01	Réhabilitation école élémentaire	3 141 380 €	325 700 €	1 656 300 €	1 159 380 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 4 abstentions :

- **DÉCIDE** la révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement figurant dans le tableau ci-dessus,

- **DIT** que le montant des crédits de paiement de 1 656 300€ HT est inscrit au Budget Primitif 2022,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondant aux crédits de paiement sus indiqués,
- **DIT** que ces montants sont susceptibles de variation en fonction de l'évolution des marchés et des avenants s'y rapportant qui feront l'objet d'une délibération modifiant cette autorisation de programme et crédits de paiement n° 2021-01.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Maire,
Julie NOVELLI**



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Le conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 25 novembre 2022 Envoyée le 25 novembre 2022

Affichée le 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3 Absent : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAINANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON.

Ayant donné procuration: Sandrine RIO à Marie-Rose GOURY, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, David PERRIN à Christophe PITILLI

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2022/92 – BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2022

Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame le Maire indique que depuis l'adoption du budget le 23 mars 2022, de nouvelles recettes et dépenses sont à inscrire.

La commune a procédé à la vente de caveaux et concession au cimetière. Une dotation de l'Etat a été notifiée. Une recette complémentaire sur la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité est à inscrire ainsi qu'une régularisation URSSAF.

Des écritures d'ordre budgétaire sont également à prévoir.

Il convient donc de prévoir un réajustement des différents comptes.

Ces écritures non prévues modifient le budget de la manière suivante :

BUDGET COMMUNAL

Comptes	Nouvelles Recettes	Montant
7588	Autres produit gestion courante	4 800,00 €
6419	Remboursements sur salaires	6 800,00 €
6459	Régularisation URSSAF - Indemnités inflation	2 300,00 €
70311	Concession cimetière	1 700,00 €
7351	TCCFE	10 000,00 €
	TOTAL	25 600,00 €

FONCTIONNEMENT

Compte	Nouvelles Dépenses	Montant
739223	FPIC	200,00 €
6415	Régularisation URSSAF - Indemnités inflation	4 600,00 €
O23	Virement à la section d'Investissement	20 800,00 €
	TOTAL	25 600,00 €

INVESTISSEMENT

Comptes	Nouvelles Recettes	Montant
O21	Virement de fonctionnement	20 800,00 €
59-1341	DETR 5ème classe	1 914,00 €
52-1341	DETR Table des Bauges	-1 914,00 €
13258	Autres groupements	24 800,00 €
49-1341	DETR Maintien en état de la salle polyvalente	10 000,00 €
10226	TA	10 000,00 €
	TOTAL	65 600,00 €

Compte	Nouvelles Dépenses	Montant
59-1331	DETR 5ème classe	1 914,00 €
52-1331	DETR Table des Bauges	-1 914,00 €
2113	Terrains autres que voirie	24 800,00 €
10226	TA	10 000,00 €
962-2313	Réhabilitation primaire	30 800,00 €
	TOTAL	65 600,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2022.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Maire,
Julie NOVELLI**



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Le conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 25 novembre 2022 Envoyée le 25 novembre 2022

Affichée le 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3 Absent : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAINANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON.

Ayant donné procuration : Sandrine RIO à Marie-Rose GOURY, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, David PERRIN à Christophe PITILLI

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2022/93 – FINANCES - CONVENTION DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Considérant l'arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie ;

Considérant l'arrêté du 4 septembre 2014 (version consolidée au 1^{er} janvier 2018) fixant la liste des éléments d'une demande de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et les documents à archiver par le demandeur ;

Considérant la réalisation par les parties des améliorations énergétiques du patrimoine intercommunal pour lesquelles le SDES déposera un dossier de demande de CEE ;

Considérant que le conseil municipal de La Biolle et le SDES souhaitent procéder à la valorisation des CEE générés dans le cadre de travaux visant à un éclairage public énergétiquement performant,

Vu l'opération susmentionnée, située sur la commune de La Biolle, porte le numéro de dossier 22034TVEXEP.

Madame le Maire expose au conseil municipal, dans le cadre de l'opération désignée ci-avant et génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) au fait de la réalisation de travaux d'éclairage public visant à la performance énergétique de ce patrimoine, que la valorisation économique de ces certificats doit être transférée au SDES et assurée par ses soins.

Dans le cadre précité, le conseil municipal prend les engagements suivants :

- Il transfère l'intégralité des droits à CEE exclusivement au SDES pour l'opération précitée n° 22034TVEXEP.
- Intervenant également comme maître d'œuvre, il atteste sur l'honneur que le SDES est le seul à pouvoir revendiquer chaque action ou opération afférente au présent dossier et que l'opération précitée respecte les critères et les conditions figurant dans les fiches d'opérations standardisées.
- Il s'engage à fournir au SDES tous les éléments administratifs et techniques (factures, documentation, ...), nécessaires pour la constitution du dossier de dépôt des CEE.

Pour sa part, le SDES s'engage à n'effectuer qu'une seule et unique valorisation pour le dossier précité. Le présent engagement arrivera à son terme lors la valorisation définitive des CEE par le SDES et à la perception des ressources correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le transfert au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée n° 22034TVEXEP
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de transfert des CEE et tout document afférent

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Maire,
Julie NOVELLI**



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Le conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 25 novembre 2022 Envoyée le 25 novembre 2022

Affichée le 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3 Absent : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON.

Ayant donné procuration : Sandrine RIO à Marie-Rose GOURY, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, David PERRIN à Christophe PITILLI

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2022/94 – AFFAIRES GÉNÉRALES - RECENSEMENT

Rapport de Marie BICHOFF, adjointe

Madame le Maire informe le conseil municipal que La Biolle, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans. La Biolle fait partie du groupe des communes recensées en 2023. De fait, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal, de recruter cinq agents recenseurs et de fixer leurs rémunérations.

La commune recevra en 2023 une dotation forfaitaire de recensement, représentant la participation financière de l'État aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement. Son montant s'élève à 5086 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** Corinne GENINI coordonnateur communal,
- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter cinq agents recenseurs pour effectuer la campagne de recensement 2023 et à signer tout document afférent,
- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - o Une part fixe de 130 € (formation, repérage, déplacement)
 - o Une part variable : 0,75 € par feuille de logement et 1 € par bulletin individuel,
 - o Une prime de résultats de 100 € maximum

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Le conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 25 novembre 2022

Envoyée le 25 novembre 2022

Affichée le 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3 Absent : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAINANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON.

Ayant donné procuration: Sandrine RIO à Marie-Rose GOURY, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, David PERRIN à Christophe PITILLI

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2022/95 – FONCIER – ACQUISITION FONCIÈRE - ROUTE DE L'ORME
Rapport de Lionel MARQUES FERREIRA, adjoint

Monsieur Lionel MARQUES FERREIRA rappelle que dans le cadre du projet de sécurisation de la voirie communale, la commune souhaite le détachement des emprises foncières en bordure des routes afin de les porter à un gabarit suffisant.

Madame Jeannine GUIGUE a donné son accord pour vendre ses parcelles situées en bordure de la route de L'Orme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées à la section C sous les numéros 1758, 1760 et 1762 pour une contenance totale de 62 m² appartenant à Madame Jeannine GUIGUE,
- **FIXE** le prix d'achat à 5 € le m², montant pratiqué par la commune pour toutes les acquisitions foncières en bordure de voirie,
- **CHARGE** Maître Alexandre GIROUD, notaire à ENTRELACS, ALBENS, de la rédaction de cet acte,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur l'adjoint aux travaux (1^{er} dans l'ordre du tableau) à signer les actes correspondants, ainsi que toute pièce s'y rapportant, avec le vendeur (ou tout autre propriétaire qui se serait substitué à eux).

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Le conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 25 novembre 2022 Envoyée le 25 novembre 2022

Affichée le 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3 Absent : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAINANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, JérémY MERLETTE, Mélodie PETOUX, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON.

Ayant donné procuration : Sandrine RIO à Marie-Rose GOURY, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, David PERRIN à Christophe PITILLI

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2022/96 – FONCIER – VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX - TROISSY
Rapport de Fabien COUDURIER, adjoint

Vu l'arrêté communal du 02 avril 2019 n° 2019/70, constatant la vacance de biens portant les références cadastrales B491 et B495, La Perrière,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 octobre 2019 n° 2019/91, incorporant un bien sans maître dans le domaine communal, portant les références communales B491 et B495,

Vu l'avis des domaines du 19 août 2022,

Vu l'avis de la commission d'urbanisme du 06 septembre 2022,

Vu le courrier de Messieurs GEORGE et PERNOUD du 1^{er} février 2022,

Considérant que la superficie totale desdites parcelles ne constitue pas un intérêt public pour la commune,

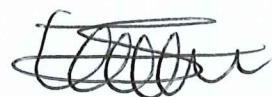
La commune souhaite vendre une partie de ces biens portant les anciennes références cadastrales B491 et B495, portant pour la référence cadastrale B491 la nouvelle numérotation B4199, B4200 et B4201, conformément au plan de division du 17 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la vente des parcelles cadastrées à la section B sous les numéros 4199 pour une contenance totale de 1116 m² à Monsieur Guillaume GEORGE,
- **VALIDE** la vente des parcelles cadastrées à la section B sous les numéros 4201 et 495 pour une contenance totale de 492 m² à Madame et Monsieur François PERNOUD,
- **FIXE** le prix d'achat à 1 € le m²,
- **CHARGE** les acheteurs de faire appel au notaire de leur choix pour la rédaction de cet acte,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur l'adjoint aux travaux (1^{er} dans l'ordre du tableau) à signer les actes correspondants, ainsi que toute pièce s'y rapportant, avec le vendeur (ou tout autre propriétaire qui se serait substitué à eux).

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Le conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 25 novembre 2022 Envoyée le 25 novembre 2022

Affichée le 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22 Représentés : 3 Absent : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON.

Ayant donné procuration: Sandrine RIO à Marie-Rose GOURY, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, David PERRIN à Christophe PITILLI

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2022/97 - ASSOCIATIONS - VERSEMENT DE SUBVENTION

Rapporteur Marie-Rose GOURY, Adjoint

Madame Marie-Rose GOURY indique que La Biolle Loisirs a organisé une session d'Initiation aux Premiers Secours Enfants Nourrissons (IPSEN) le 29 octobre 2022.

Afin d'encourager un maximum de personnes à apprendre les gestes qui sauvent, la commune souhaiterait participer financièrement au coût de cette formation.

La commune propose une participation à hauteur de 90 € pour cette session.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 élu ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 90 € à La Biolle Loisirs,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Le conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 25 novembre 2022 Envoyée le 25 novembre 2022

Affichée le 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3 Absent : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAINANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Jérémie MERLETTE, Mélodie PETOUX, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON.

Ayant donné procuration: Sandrine RIO à Marie-Rose GOURY, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, David PERRIN à Christophe PITILLI

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2022/98 – ASSOCIATIONS - RÈGLEMENT DU CENTRE CULTUREL DES TROIS BOULEAUX

Rapporteur Claire MOCELLIN, conseillère

Le centre culturel les Trois Bouleaux est ouvert aux associations de La Biolle et de l'ancien canton de l'Albanais ainsi qu'aux particuliers, entreprises de La Biolle et aux associations extérieures pour une utilisation à but non lucratif sauf en cas d'activités de formation ou d'éducation après avis de la commune.

Les locaux appartiennent à la commune de La Biolle, qui est responsable de la gestion, de l'entretien et de la répartition des salles dont elle assure le chauffage. En contrepartie, les utilisateurs déclarent accepter le règlement.

Il convient aujourd'hui de mettre à jour ce règlement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du nouveau règlement du centre culturel des Trois Bouleaux.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Le conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 25 novembre 2022 Envoyée le 25 novembre 2022

Affichée le 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22 Représentés : 3 Absent : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAINANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON.

Ayant donné procuration : Sandrine RIO à Marie-Rose GOURY, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, David PERRIN à Christophe PITILLI

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2022/99 – ASSOCIATIONS - ANNULATION D'UNE SUBVENTION

Rapport de Marie-Rose GOURY, adjointe

Lors de la séance du 23 mars 2022, le conseil municipal a approuvé la proposition de la commission Solidarité relative aux demandes de subventions des associations.

À ce jour, l'une d'elles, les Jardins du Sarto, n'a pas été en mesure de fournir à la commune un relevé d'identité bancaire indispensable au versement de la subvention. Il convient donc d'annuler la subvention octroyée le 23 mars 2022 par la commune aux Jardins du Sarto, pour l'année 2022.

Néanmoins, cette association contribue à créer un lien social et culturel entre les habitants de la commune, à développer l'alimentation de proximité, à lutter contre la menace du réchauffement climatique en créant des oasis de verdure sur le territoire. De plus, elle a augmenté son champs d'action en reprenant la gestion des jardins partagés des Pimprenelles.

C'est pourquoi la commune souhaiterait mettre à disposition du matériel de jardinage à cette association, par le biais d'une convention qui sera mise à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 élu ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** d'annuler l'octroi d'une subvention pour l'année 2022 à l'association les Jardins du Sarto,
- **APPROUVE** la mise à disposition à l'association les Jardins du Sarto de matériel de jardinage par le biais d'une convention

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Le conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 25 novembre 2022

Envoyée le 25 novembre 2022

Affichée le 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 20 Représentés : 3 Absent : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Jérémie MERLETTE, Mélodie PETOUX, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON.

Ayant donné procuration : Sandrine RIO à Marie-Rose GOURY, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, David PERRIN à Christophe PITILLI

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2022/100 – ASSOCIATIONS - ADHÉSION À L'ASSOCIATION « EAU ET SOLEIL DU LAC »
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Lors du conseil du 15 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune à l'association « Eau et soleil du lac ».

Madame le Maire rappelle que la production d'énergie renouvelable a été identifiée comme étant un axe majeur du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé lors du conseil communautaire du 14 janvier 2020 à Grand Lac.

Madame le Maire rappelle qu'il est important d'encourager au niveau des communes des projets solaires participatifs de type Centrales solaires citoyennes et de soutenir ces expériences car c'est par un engagement global que naîtront des solutions.

Un collectif de citoyens s'est organisé depuis 2020 sur le territoire de Grand Lac en vue de développer la production d'énergie renouvelable. Ce collectif a créé une association de préfiguration dénommée « Eau et soleil du lac » afin de rassembler les citoyens volontaires et de concevoir au niveau technique et financier des projets de production d'énergie renouvelable. L'association mise sur la complémentarité des énergies hydroélectriques, plus productives en hiver, avec celles issues de panneaux photovoltaïques qui bénéficient d'un ensoleillement plus favorable en saison estivale. La création de cette association est une étape avant la constitution de la société de projet qui portera financièrement les investissements pour les projets.

Plusieurs communes et la Communauté d'Agglomération Grand Lac ont d'ores et déjà validé leur adhésion à l'association.

Considérant que :

- cette initiative est cohérente avec les valeurs portées par le conseil municipal,
- un projet solaire est à l'étude sur notre commune,

Madame le Maire propose de renouveler son adhésion à l'association « Eau et Soleil du lac » pour l'année 2023 pour un montant de 10 € et de l'accompagner dans l'émergence des projets sur son territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 adjoint et 2 élus ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à l'association pour l'année 2023,
- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 10 € à l'association Eau et Soleil du Lac,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Maire,
Julie NOVELLI**



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 A 20H00

Le conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 25 novembre 2022

Envoyée le 25 novembre 2022

Affichée le 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Représentés : 3 Absent : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Sébastien DELATTAINANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON.

Ayant donné procuration : Sandrine RIO à Marie-Rose GOURY, Sylvain QUILLET à Lionel MARQUES FERREIRA, David PERRIN à Christophe PITILLI

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2022/101 – ASSOCIATIONS – MISE À DISPOSITION DU PARKING DE L'ÉBÈNE
Rapporteur Claire MOCELLIN, conseillère

Afin de permettre de proposer des activités canines et faciliter le démarrage d'une activité nouvelle, il est proposé d'utiliser le parking de la salle polyvalente de l'Ebène à CANISCO EDUCATION CANINE, représentée par Madame Nicole TISSOT.

Aussi, il convient de signer une convention règlementant l'utilisation du parking.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus,
- **APPROUVE** l'indemnité d'occupation mensuelle du parking de la salle polyvalente de l'Ebène pour un montant de 10 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante et tout document afférent.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI

